

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légimité  
le : 29/12/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111216-59052-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 16 décembre 2011

**CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LA COMMUNE D'ACHÈRES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération en date du 21 septembre 2007 adoptant le découpage du département pour la mise en œuvre de la politique en matière d'action sociale et médico sociale;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général ;

Sa Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) Approuve, dans le cadre de la démarche de diagnostic social partagé, les termes du contrat d'objectifs et de moyens pour la commune d'Achères (2011-2013).

2°) Dit que les crédits inscrits au chapitre 65 article 65734, et article 6568 pour la prévention générale, seront prélevés sur les budgets 2011, 2012 et 2013, pour les montants suivants :

Communes	2011	2012	2013
Achères	59 900 € dont 7000 € pour la prévention générale	113 500 € dont 7000 € pour la prévention générale	110 500€ dont 7000 € pour la prévention générale

Et décide d'octroyer une aide financière conformément aux règles nouvellement définies, soit :  
- 80 % du budget prévisionnel des actions figurant dans les contrats lors de la signature du contrat ;  
- 20 % alloué après remise de l'évaluation de chaque action au Conseil général.

3°) Autorise Monsieur le Président du Conseil général à signer ledit contrat annexé à la présente délibération.